

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 9 mars 2026

Délibération CA n° 202603-02

DÉLIBÉRATION APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2025

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles L.715-1, L.715-2, R.719-51, R719-102 et R.719-104 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment les articles 202, 210, 211, 212 et 214 ;

Vu le décret n°2014-1673 du 29 décembre 2014 modifié relatif à la Communauté d'Universités et d'Établissements Normandie Université ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes

Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux Établissements Publics à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP) et aux Établissements Publics à caractère Scientifique et Technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget ;

Vu la délibération CA N° 201407-02 du 2 juillet 2014, portant approbation des statuts de Normandie Université ;

Vu la délibération CA N° 202209-02 du 26 septembre 2022 portant approbation des statuts modifiés de Normandie Université ;

Vu la délibération CA N°202307-02 du 3 juillet 2023 portant élection de Ronan CONGAR en qualité de Président de Normandie Université ;

Considérant la présentation du compte financier 2025.

Article 1 :

Le Conseil d'Administration approuve les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- **99,38 ETPT**, dont **38,94 ETPT** sous plafond d'emplois législatif (**27,60** au titre du titre 2 et **11,34** au titre du titre 3) et **60,44 ETPT** hors plafond d'emplois législatif.
- **6 525 344,77 €** d'autorisations d'engagement dont :
 - 3 615 237,78 € personnel
 - 2 855 166,91 € fonctionnement et intervention
 - 54 941,08 € investissement
- **8 493 854,60 €** de crédits de paiement dont :
 - 3 615 262,78 € personnel
 - 4 795 466,14 € fonctionnement et intervention
 - 83 125,68 € investissement
- **7 829 961,62 €** de recettes
- **- 663 892,98 €** de solde budgétaire

Article 2 :

Le Conseil d'Administration approuve les éléments d'exécution comptable suivants :

- **- 1 035 932 €** de variation de trésorerie
- **986 402 €** de résultat patrimonial
 - Dont budget principal : **673 850 €**
 - Dont SACD Normandie Valorisation : **312 552 €**
- **957 352 €** de capacité d'autofinancement
- **2 563 384 €** de variation de fonds de roulement



Article 3 : Le Conseil d'Administration décide d'affecter le résultat en report à nouveau Compte 110 pour le budget principal et au compte 119 pour Normandie Valorisation

- Dont budget principal : + **673 849,79 €**
- Dont SACD Normandie Valorisation : + **312 552,31 €**

Le résultat reporté de Normandie université au 1^{er} janvier 2026 serait donc de 2 475 052,27 €

Le déficit reporté de Normandie Valorisation au 1^{er} janvier 2026 serait alors de 72 226,52 €

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

Article 4 :

La présente délibération sera transmise à la Rectrice de l'académie de Normandie. Elle sera publiée, conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire, sur le site internet de Normandie Université.

Le Conseil d'Administration approuve le compte financier 2025, tel que proposé ci-dessus

Résultats des votes – Nombre de votants : 29
Pour : 21
Abstention : 4
Contre : 0
Bulletins blancs : 0
Ne prend pas part au vote : 4
<i>Votes via l'outil Balotilo</i>

Adoptée en Conseil d'Administration le 9 mars 2026,
Le Président de Normandie Université,

Ronan CONGAR



Annexe :

Capture d'écran : résultats Balotilo (Participation : 86% - 25 votes pour 29 votants)

Approbation du Compte Financier 2025	
<i>Nombres de voix :</i>	
21	Pour
4	Abstention
0	Contre
<i>Bulletins blancs : 0</i>	

